

Century 21
DVCV Ever'One
Square Eugène Plasky, 97
1030 Bruxelles
RECOMMANDÉ

Bruxelles le 19/11/2015

Objet : contrat de vente pr. Appt. 15 Bld. Léopold III (3ème étage) à 1030 Bruxelles

Messieurs,

En relation avec notre contrat repris sous rubrique et signé le 10/08/2015, Je vous confirme à ce jour, donc avec le délai nécessaire et suffisant, la fin de ce contrat pour la date du 10/02/2016.

Il est bien entendu que si un compromis de vente dans les conditions du contrat, avec accord de crédit garanti par une banque, était signé avant cette date limite, vous resteriez le bénéficiaire de la commission contractuelle que vous pourriez toucher à la signature de l'acte définitif.

Dans le cas contraire, le contrat qui nous lie prendra fin automatiquement le 10/02/2016 et ne sera pas reconduit.

Je serai donc libre, à partir de cette date (10/02/16) de vendre ou de louer ou de replacer mon appartement comme je l'entend.

Pour la bonne forme, merci de bien vouloir accuser réception et accord à la présente.

Je vous prie d'accepter Messieurs, mes plus cordiales salutations.



J. Balkwill

J. Balkwill, 35/4 ave Brigade Piron à 1080 Bruxelles